



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

D 2026 06 18 058

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX **18 JUIN 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : le 12 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle communale René Lavergne, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents

O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, L. FEDRIGO, M. GIRIAT, M-C. ROCH, M. CHALENDAR, M. FOURNIER, M. CONDÉ, Y. DUMAS, C. GALLEMAND, C. MARTINET, F. GRENIER, R. OTZENBERGER, M. CICCIOÙ, N. SEPIERRE, A. BOUSSER, I. MOUIMEN, R. TATOUD, J. HERVO, A. DI PAOLO

Absents excusés

J. DAZIN, Y. QUARTERONI, J. DIZERENS, H. LE PIVERT, P. GUINOT, T. LUGINBUHL, H. GRANGE, S. PONSART

Absents

Procurations

J. DAZIN à N. SEPIERRE, Y. QUARTERONI à C. BIOLAY, J. DIZERENS à R. OTZENBERGER, H. LE PIVERT à O. GUICHARD, P. GUINOT à M. CHALENDAR, T. LUGINBUHL à A. BOUSSER, H. GRANGE à M-C. ROCH, S. PONSART à J. HERVO

Assistaient

I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence du Maire, Olivier GUICHARD.

C. BIOLAY est désignée secrétaire de séance.

11. Enfance - Adoption du nouveau règlement intérieur du service enfance pour l'année 2026/2027

Le règlement intérieur actuellement en vigueur encadre les modalités de fonctionnement des services périscolaires, de l'accueil de loisirs, de la restauration scolaire et du transport scolaire.

Afin de tenir compte de l'évolution des besoins des familles, des pratiques professionnelles et du cadre réglementaire applicable aux accueils collectifs de mineurs, il est proposé de procéder à une refonte complète de ce document et d'adopter un nouveau règlement intérieur du Service Enfance.

Cette nouvelle version vise notamment à :

- harmoniser et clarifier les règles applicables à l'ensemble des services Enfance de la commune ;
- renforcer l'information des familles sur les modalités d'inscription, de réservation, d'annulation et de facturation ;
- préciser les conditions d'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques ou bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ;
- intégrer les dispositions relatives à l'inclusion, à la santé, à la sécurité et à la protection des données personnelles (RGPD) ;
- actualiser les règles de fonctionnement des différents services au regard de leur organisation actuelle ;
- mieux définir les droits et obligations respectifs des familles, des enfants et de la collectivité.

Le règlement s'inscrit dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) de la commune et rappelle que les accueils de loisirs sont déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), conformément à la réglementation applicable aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Le projet de règlement a été présenté et validé par la Commission Enfance, Jeunesse et Écoles réunie le 1er juin 2026.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Service Enfance annexé à la présente délibération, applicable à compter du 1er septembre 2026.

Fait à Ornex, le 19 juin 2026

La secrétaire de séance,

C. BIOLAY

Le Maire,

O. GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 19 juin 2026

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.